

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/045

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 13 : PROGRAMME DE L'ONF DES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2021 EN FORÊT COMMUNALE DE SARRALBE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- approuve le programme et les propositions de travaux d'entretien dans le cadre de l'aménagement 2021 en forêt communale de Sarralbe (cantons St Hubert, Feywald et Bois de Lorraine) établis par l'Office National des Forêts (O.N.F.) d'un montant de 47.690,00 € H.T.,
- autorise le Maire à lancer une consultation d'entreprises,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal de 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 13 avril 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT